

La Défense, le 9 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre épargne salariale et retraite, vous détenez des parts du compartiment HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE – part E du FCPE^① HSBC EE ISR.

Quels changements vont intervenir sur votre compartiment ?

Votre compartiment est investi entre 90% et 95% en actions de l'OPC^② HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et entre 5% et 10% en titres solidaires.

Sur proposition de la Société de Gestion, et après accord du Conseil de Surveillance du FCPE HSBC EE ISR le 19 octobre 2023, il est décidé de simplifier la structure de gestion de votre compartiment.

Jusque-là indirectement investi sur les marchés de taux de la zone euro par l'intermédiaire de l'OPC HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND, votre compartiment sera désormais directement investi sur ces marchés par la détention des mêmes instruments financiers que l'OPC HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND.

Cette évolution a pour conséquence la modification de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement de votre compartiment : pour une part de son actif comprise entre 90% et 95%, l'investissement de votre compartiment actuellement réalisé dans un unique placement financier (l'OPC HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND) sera remplacé par un investissement sur les mêmes instruments financiers que ce placement financier.

Cette évolution est sans incidence sur la part de l'actif du compartiment investie en titres solidaires.

Cette évolution constitue une mutation soumise à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Par cohérence avec la gestion actuelle et à venir de votre compartiment, la liste des risques auxquels celui-ci peut être exposé a été complétée du risque accessoire lié à la gestion des garanties financières.

En conséquence de la modification de sa politique d'investissement, la structure tarifaire de votre compartiment sera adaptée. Celui-ci prendra directement en charge des frais jusque-là indirectement supportés au travers de son investissement dans l'ancien OPC HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND.

^① Fonds Commun de Placement d'Entreprise

^② Organisme de Placement Collectif

HSBC Asset Management France

Siège social : Immeuble Coeur Défense - 110, Esplanade du général de Gaulle - 92400 Courbevoie

Web: www.assetmanagement.hsbc.fr

Société anonyme au capital de 8 050 320 euros – Société de gestion de portefeuille
SIREN 421 345 489 RCS Nanterre – GP99026



N° ADEME : FR364676_01LUSG

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le 8 octobre 2024 (sur la base de la valeur liquidative du 7 octobre 2024).

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de risque et de rémunération de votre investissement ?

Modification du profil de risque : NON

Augmentation du profil de risque : NON

Augmentation potentielle des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération : NON SIGNIFICATIF^③



Quelles sont les principales différences sur votre compartiment avant et après évolution ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement.

	Avant le 08/10/24	A compter du 08/10/24	
Régime juridique et politique d'investissement			
Objectif de gestion*	Le Compartiment a pour objectif de gestion de valoriser à long terme le capital investi en sélectionnant essentiellement des obligations émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions ISR satisfaisant à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière au travers de son investissement entre 90% et 95% en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND – catégorie d'actions IC de la SICAV de droit français HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires. Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence composite suivant : 95% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR.	Le Compartiment a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance nette de frais, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion exposée sur les marchés de taux de la zone euro en sélectionnant essentiellement des obligations émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions ISR satisfaisant à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires. Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence composite suivant : 95% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR.	
Changement de méthode de sélection des titres*	Nature de ce changement : pour une part comprise entre 90% et 95% de son actif, investissement direct du compartiment sur les marchés de taux de la zone euro et non plus indirect au travers de l'OPC HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND.		
Frais			
Frais maximums	<u>Total des frais directs + indirects</u> <i>A la charge du compartiment</i> 0.46% TTC l'an maximum.	<u>Total des frais directs + indirects</u> <i>A la charge du compartiment</i> 0.34% TTC l'an maximum.	

^③ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

(suite)	Avant le 08/10/24	A compter du 08/10/24
Frais maximums	<u>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion (frais directs)</u> <i>A la charge de l'Entreprise</i> 0,30% l'an maximum de l'actif net du compartiment. <i>A la charge du compartiment</i> 0,06% TTC l'an maximum de l'actif net du compartiment plafonnés à 1500 € TTC l'an (honoraires du commissaire aux comptes).	<u>Frais de gestion financière (frais directs)</u> <i>A la charge de l'Entreprise</i> 0,30% l'an maximum de l'actif net du compartiment. <i>A la charge du compartiment</i> 0,22% l'an maximum de l'actif net du compartiment. <u>Frais de fonctionnement et autres services (frais directs)</u> <i>A la charge du compartiment</i> 0,12% TTC l'an maximum de l'actif net du compartiment. En cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services égale ou inférieure à 10 points de base (0,10 %) par année civile, les porteurs de parts du compartiment pourront être informés par tous moyens (et non de manière particulière).
	<u>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) (frais indirects)</u> <i>A la charge du compartiment</i> 0,40% TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents.	<u>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) (frais indirects)</u> <i>A la charge du compartiment</i> Non significatifs.

* Cette modification a reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 27 août 2024.

Sur la base du précédent exercice comptable de votre compartiment, la nouvelle structure tarifaire ne conduira pas à une hausse des coûts récurrents^④. Ils peuvent être estimés à 0,31% pour la part E sur un exercice complet.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Pour de plus amples informations sur les évolutions touchant votre compartiment, nous vous invitons à en consulter le document d'informations clés (DIC) ainsi que le règlement du FCPE HSBC EE ISR.

Ces documents réglementaires, ainsi que les documents périodiques de votre compartiment, sont disponibles, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr).

Ils vous seront également remis sur simple demande de votre part auprès de votre Entreprise.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au numéro suivant : 0 969 320 402 (appel non surtaxé) ou sur www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr en nous laissant un message depuis votre espace sécurisé, rubrique « Nous contacter ».

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Gregory TAILLARD
Directeur Général Délégué
HSBC Global Asset Management (France)



^④ taux correspondant aux coûts récurrents affichés dans le DIC